

Rapport du Président

Commission permanente du lundi 15 novembre 2021 N° CP-2021-10-12-20 N° applicatif 2553

12 ème **Commission**Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur Service dialogue de gestion financière

Service consulté

PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2021 AUX ÉCOLES PUBLIQUES DU HAUT-RHIN ORGANISATEURS DE SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES

Résumé : La politique éducative de la Collectivité européenne d'Alsace joue un rôle fondamental de socialisation et d'ouverture sur le monde des jeunes alsaciens.

Elle finance le fonctionnement des collèges publics et privés et attribue des subventions pour les voyages et sorties scolaires organisés par les collèges et écoles publics et privés, selon des modalités de participation à ce jour différentes entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Celles-ci se poursuivront jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle politique de participation aux voyages et sorties scolaires attendue pour le 1er janvier 2023.

Ce rapport propose l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 12 910 € dans le cadre de sorties scolaires avec nuitées pour les années scolaires 2020/2021 et 2021/2022. Elles concernent 5 écoles publiques du Haut-Rhin, soit 320 élèves.

La Collectivité européenne d'Alsace finance le fonctionnement des collèges publics et privés et attribue des subventions pour les voyages et sorties scolaires organisés par les collèges et écoles publics et privés, selon des modalités de participation différentes entre le Bas-Rhin et le Haut-Rhin.

Le présent rapport propose l'attribution de subventions dans le cadre de sorties scolaires avec nuitées à 5 écoles publiques (320 élèves) selon les modalités d'intervention fixées par le Conseil Départemental du Haut-Rhin (délibération du 15 novembre 2019).

Il s'agit exclusivement de séjours dans les centres agréés de catégorie A et B du Haut-Rhin. Une subvention est accordée sur la base de 10 € par élève et par nuitée.

Pour rappel, les centres de catégorie A sont des structures permanentes d'accueil en pension complète, mettant à disposition des établissements scolaires des intervenants de vie quotidienne et/ou d'enseignement. Les activités proposées sont axées sur la découverte de l'environnement. Chaque centre propose par ailleurs des activités qui lui sont spécifiques (ex : apprentissage de la langue allemande, patrimoine médiéval et musique, sports de montagne...).

Les centres de catégorie B sont des structures permanentes d'accueil en pension complète, sans mise à disposition de personnel éducatif.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'attribuer aux écoles publiques figurant dans le tableau annexé des subventions de fonctionnement pour les sorties scolaires avec nuitées pour un montant de 12 910 €.

Il est précisé que ces aides financières seront imputées comme suit :

- Opération P2070006 (Tranche P2070006T11) - ligne 65-65748-282.

Les aides financières seront versées aux 5 écoles publiques en une seule fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

Frédéric BIERRY

2/2